

24h/24 - Depuis chez vous, à toute heure, vous pouvez effectuer vos démarches administratives en ligne : demande de permis de conduire, immatriculation ou pré-demande de titre d'identité.

L'État simplifie vos démarches et dématérialise ses procédures

À partir du 05 février 2019, un **Point**

Numérique est disponible à la sous-préfecture d'Altkirch.



Munissez-vous des pièces justificatives nécessaires pour déposer votre demande (par exemple : justificatif de domicile, justificatif d'identité, ancienne carte grise, ancien permis de conduire, formulaire de visite médicale...), de votre identifiant et votre mot de passe France connect et, pour une demande de permis, d'une photo qui respecte la norme réglementaire.

Rappel : passeports et cartes nationales d'identité

Sont à demander auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil (liste sur le site Internet : www.haut-rhin.gouv.fr).



ASTUCE : Pour gagner du temps : remplissez une pré-demande en ligne

sur <https://passeport.ants.gouv.fr>

La sous-préfecture d'Altkirch vous accompagne dans vos démarches.

Horaires d'ouverture du point numérique*

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
09h00 – 12h00

* changement d'horaire possible durant la saison estivale

Immatriculation



Les demandes d'immatriculation doivent être réalisées par internet **ou par des professionnels habilités** (garage, concessionnaire...).

Vous souhaitez...

- déclarer la vente de votre véhicule ;
- changer de titulaire (achat d'un véhicule d'occasion)
- modifier votre adresse (changement de domicile) ;
- refaire votre certificat d'immatriculation (duplicata suite à une perte ou un vol, titre détérioré...)
- immatriculer un véhicule venant de l'étranger, poser une question... (rubrique) : *je souhaite faire une autre demande*) ;
<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>
- *ou obtenir un certificat de situation administrative (non-gage)*
<https://siv.interieur.gouv.fr>

Connectez-vous facilement !



FranceConnect vous permet de vous connecter aux services publics en ligne en utilisant l'un de ces quatre comptes :

Impots.gouv.fr, d'Armelii.fr, de La Poste ou de Mobile Connect et moi ?

Aucune inscription au préalable.

Plus besoin de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe.

<https://franceconnect.gouv.fr/>

Permis de conduire



Les demandes de permis de conduire se font **uniquement par voie dématérialisée.**

Vous souhaitez vous inscrire au permis de conduire (réussite à

l'examen ou extension de catégorie), **demandez un permis de conduire :**

- en cas de perte, de vol ou de détérioration (duplicata) ;
- d'expiration de la durée de validité (y compris le groupe lourd) ;
- de changement d'état-civil ;
- de réussite à l'examen ;
- d'une annulation ou d'une invalidation ;
- pour valider un diplôme professionnel ou convertir un brevet militaire ;

connaître votre solde de points ou demander un permis de conduire international,

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Vous souhaitez passer en commission médicale,

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous-en-ligne>

Pour échanger un permis de conduire étranger:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous-en-ligne>